



Wallis et Futuna : une victoire pour FO

Pendant plusieurs semaines de grève, les enseignants du premier degré de l'Education nationale se sont mobilisés à l'appel de Force Ouvrière, seul syndicat représentant les personnels.

Un protocole d'accord a été signé le 20 juillet.

Il prévoit l'accès au statut d'agent contractuel de l'Etat pour ceux qui le souhaitent avec la rémunération indexée à 2.05, la grille de professeurs des écoles et les conditions statutaires des agents contractuels de l'Etat en poste à Wallis et Futuna, au plus tard en juin 2024. Le protocole acte, entre autres, l'augmentation de 20 points d'indice de chaque échelon de la classe normale et de la hors-classe et l'entrée des enseignants titulaires directement au second échelon de la classe normale.

Les enseignants en grève étaient auparavant salariés de droit privé, rattachés à l'enseignement catholique, seul habilité à assurer l'instruction à Wallis et Futuna dans le cadre d'un système dérogatoire datant de plusieurs décennies. Leur rémunération était toutefois assurée par l'Etat.

Ce protocole répond à une injustice pour ces agents assurant une mission essentielle, celle d'instruire, et à la revendication du syndicat FO, pour obtenir l'alignement de la grille salariale des professeurs des écoles sur ceux de la métropole.

La Confédération, la FNEC FP-FO et l'Union Territoriale qui ont soutenu la grève et les revendications portées lors de cette mobilisation, se félicitent de cette issue validée par les grévistes en assemblée générale.

C'est une victoire pour Force Ouvrière.

Contacts :

Patricia DREYON
Secrétaire confédérale

**Secteur de
l'Organisation, des
Outre-Mer et des
Affaires Juridiques**

✉ pdreyon@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.83.60

&

Clément POULLET
Secrétaire général de la
FNEC FP-FO

✉ fnecfp@fo-fnecfp.fr

Paris, le 20 juillet 2023